

## Mairie de HEUDICOURT

### Compte-rendu et délibérations de la séance du 02 novembre 2023

Conseillers présents : MM LEPLAT Michel, DUFOUR Stéphanie, DELACROIX Hugues, AERNOUITS Didier, BAUCHARD Nathalie, BUTEZ Benoit, TURSKI Carole

Conseillers excusés : MM DELAPLACE Jean-Pierre (pouvoir à DELACROIX Hugues), SAVARY Michèle (Pouvoir à DUFOUR Stéphanie), DELACROIX Angéline (pouvoir à LEPLAT Michel), VROLAND Romain (pouvoir à AERNOUITS Didier)

Conseillers absents : BAUCHARD Christelle, HARLE Xavier

Le compte rendu de la séance du 12 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité

Madame Stéphanie DUFOUR est élue secrétaire de séance

Monsieur le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, demande acceptée à l'unanimité, le point sera abordé en fin de séance.

❖ **Informations sur les décisions prises par le Maire**

*décision n°4/23 et 5/23*

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas fait valoir de droit de préemption pour deux habitations dont la vente a été réalisée sur la commune : au n° ? rue du Stade et au n°. rue de Revelon

❖ **Demande d'admission en non-valeur budget principal**

*Délibération n°16/2023*

Un titre de recette a été émis à l'encontre d'un usager pour des sommes dues au titre de loyers d'un logement communal d'un montant restant de 3 892,64€. Un dossier de surendettement puis d'effacement des dettes ayant été accepté par la Banque de France, il convient de l'admettre en non-valeur.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**, le conseil municipal décide d'approuver en non-valeur la recette énumérée ci-dessous pour un montant total de 3 892,64€, correspondant au bordereau de situation des produit locaux non soldés n° 1201041432 dressé par le comptable public.

N° Titre	Montant	Nature de la recette
2018-143	333,72€	Loyer novembre 2018
2018-154	623,13	Loyer décembre 2018
2019-3	623,13	Loyer janvier 2019
2019-12	623,13	Loyer février 2019
2019-21	623,13	Loyer mars 2019
2019-35	623,13	Loyer avril 2019
2019-65	443,27	Loyer mai 2019
<b>TOTAL</b>	<b>3 892,64€</b>	

❖ **Levée d'option crédit-bail tracteur**

*Délibération n°17/2023*

La location du tracteur tondeuse ayant pris fin le 26 septembre 2023, il convient de le lever l'option sachant que la valeur résiduelle a été fixée à la somme de 288€.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,** le conseil municipal décide de lever l'option d'achat du tracteur autoporté Kubota MK5000 DW avec tondeuse pour la somme de 288€. Le matériel sera intégré à l'actif communal à l'article 2157.

❖ **Cession d'un délaissé de voirie**

Le point à l'ordre du jour concernait un ancien bout de terrain, anciennement voirie du chemin de fer à côté de la parcelle AC39, nous souhaitions faire une cession d'un délaissé de voirie pour le vendre ensuite au voisin. Cependant, après recherches, il s'avère que le département en est propriétaire. Ce point n'est pas voté par le conseil municipal.

❖ **Révision des tarifs de la salle polyvalente**

*Délibération n°18/2023*

Monsieur le maire expose le fait que les tarifs de la salle polyvalente n'ont pas été révisés depuis 2015 et qu'il serait souhaitable de les revoir pour prendre en compte les augmentations des charges de fonctionnement de la salle.

**Après en avoir délibéré,** le conseil municipal adopte le nouveau tarif des locations de la salle polyvalente, ci-dessous et décide que ce tarif sera applicable à toutes les nouvelles réservations prises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

NATURE DE LA LOCATION	TARIF HABITANT COMMUNE et COMMUNES SIGNATAIRES *	EXTERIEUR
	Particulier et association	A HEUDICOURT Particulier et Association
Location week-end	150€	250€
Réception famille en cas de décès	gratuit	gratuit
Chauffage gaz au relevé	3,00€ le m3	

\*Communes signataires : Fins, Guyencourt-Saulcourt, Liéramont, Sorel-Le-Grand

#### ❖ **Autorisation de chasse sur le domaine public**

*Délibération n°19/2023*

Monsieur le maire informe le conseil communal, qu'il faut mettre à jour la délibération n°29/2015 23 novembre 2015 portant sur l'autorisation de chasser sur le domaine public communal.

Suite aux nouvelles réglementations, il convient de rajouter la mention « chemins communaux » en plus des désignations des VC201 et VC6

**A l'unanimité**, le conseil municipal **autorise** la chasse aux lapins par les chasseurs de la commune sur les voies communales VC201 et VC6 et les chemins ruraux, pendant les périodes de chasse aux lapins les dimanches de 10 h à 16h.

#### ❖ **Discussion PLUI**

Stéphanie Dufour informe le conseil municipal que le dossier PLUI est à approuver ou non en conseil municipal avant le 21 décembre 2023. Elle rappelle qu'il est important pour les conseillers de prendre connaissance de l'arrêt projet envoyé par mail à tous les conseillers et disponible en format papier (plans et réglementation) avant de le valider ou non. Il y a possibilité de l'adopter, de l'adopter avec réserves ou de le refuser.

Celui-ci sera voté lors du prochain conseil municipal début décembre.

#### ❖ **Informations dossier éolien**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le dossier éolienne WPD est toujours en cours et qu'il sera au stade d'enquête publique au mois de Décembre.

Pour rappel, voici les différents points du dossier, présenté en conseil municipal en 2020 notamment

1. Il s'agit de 2 éoliennes de 4,2MW sur le territoire de la commune, 5 réparties entre Heudicourt, Epehy et Guyencourt-Saulcourt (vers Epehy en partant de Heudicourt)
2. Elles ont une implantation à 1km du centre-bourg et 800m de l'ancienne gare d'Heudicourt;
3. Les retombées fiscales attendues pour la commune pour 2 éoliennes de 4,2MW ~19 000€/an
4. Les mesures d'accompagnement pour Heudicourt sont les suivantes :
  1. Enfouissement des réseaux aériens de la rue du Révelon (enveloppe de 110 000€HT) ;

2. Bourse aux arbres, pour les riverains ayant des vues directes sur le parc depuis chez eux et qui souhaiteraient planter des arbres pour diminuer les vues sur le parc (enveloppe de 15 000€ à partager entre les 3 communes) ;
5. Mesures d'accompagnement globale (à l'échelle des 3 communes d'implantation et communes limitrophes) :
  1. Partenariat avec le GIC du Vermandois pour lutter contre la mortalité de la faune en période de sécheresse (création de 60 points d'eau et réhabilitation d'une mare à Nurlu) ;
  2. Réhabilitation de l'ancienne voie ferrée en chemin de randonnée dans le prolongement de la Voie Verte (Péronne -Roisel) pour permettre de faire à pieds Roisel à Epehy.

#### ❖ Questions orales

Il est demandé s'il est possible de sécuriser davantage la RD181 au niveau des priorités à droites Rue du Stade/Rue du Four qui ne sont jamais faites. Est-ce qu'il y a possibilité de mettre des stops à ce niveau ?

- Monsieur le Maire doit demander l'avis du département puisqu'il s'agit d'une départementale. Ce sera fait.

Il est demandé quelles sont les procédures appliquées pour les terrains non entretenus sur la commune ? Notamment un, situé Rue du Stade. (Mais ce n'est pas le seul). Monsieur le maire informe qu'il envoie tous les ans un courrier.

*Monsieur Delacroix propose que l'entretien soit réalisé par une entreprise extérieure (terrains ouverts, arbres sur les voiries) et les factures envoyées aux propriétaires.*

- Il faut que l'on vérifie les procédures règlementaires mais c'est une bonne idée.

Il est demandé s'il n'est pas possible d'embaucher une troisième personne en période estivale pour l'entretien de la commune ?

- C'est effectivement prévu, en contrat aidé de 6 mois.

Il est demandé l'achat d'ustensiles de cuisine pour la salle de fête (louches etc ...), il n'y a rien du tout dans les armoires de la cuisine.

- Nathalie Bauchard se propose de faire une liste d'achat des besoins à valider ensuite : accepté.

Il n'y a pas d'autres questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé

**La séance est levée à 19h50**